



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

### PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

8 NOV. 2011

Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU

Tél. : : 04.84.35.42.68

N°156-2010A

### AVIS D'ENQUETE

#### SOCIETE AUTO DISCOUNT SERVICES aux PENNES - MIRABEAU

En exécution de l'arrêté du Préfet n°156-2010 A du 3 novembre 2011, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société AUTO DISCOUNT SERVICES en vue d'une part, d'être autorisée à titre de régularisation administrative, à exploiter un centre de traitement de véhicules hors d'usage situé RN 113 Quartier Repos 13170 Les Pennes-Mirabeau et d'autre part, d'obtenir l'agrément relatif à l'arrêté du 15 mars 2005.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en Mairies des PENNES-MIRABEAU, SAINT-VICTORET et VITROLLES, pendant trente deux jours du **lundi 19 décembre 2011 au jeudi 19 janvier 2012 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

A cet effet, **Monsieur Bernard Jean GOBIN DE ANGELIS** Ingénieur Agronome, commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairies de :

#### LES PENNES-MIRABEAU:

- le lundi 19 décembre 2011 de 9h00 à 12 h00
- le mardi 27 décembre 2011 de 9h00 à 12 h00
- le mardi 3 janvier 2012 de 9h00 à 12 h00
- le mardi 10 janvier 2012 de 9h00 à 12 h00
- le jeudi 19 janvier 2012 de 13h30 à 16 h30

#### SAINT-VICTORET:

- le mardi 20 décembre 2011 de 9h00 à 12 h00
- le mercredi 28 décembre 2011 de 9h00 à 12 h00
- le mercredi 4 janvier 2012 de 9h00 à 12 h00
- le mercredi 11 janvier 2012 de 9h00 à 12 h00
- le jeudi 19 janvier 2012 de 9h00 à 12 h00

## VITROLLES

- le lundi 19 décembre 2011 de 14h00 à 17 h00
- le mardi 27 décembre 2011 de 14h00 à 17 h00
- le mardi 3 janvier 2012 de 14h00 à 17 h00
- le mardi 10 janvier 2012 de 14h00 à 17 h00
- le mercredi 18 janvier 2012 de 8h30 à 11 h30

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toute personne physique ou morale intéressée, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie des Pennes-Mirabeau  
Service urbanisme
- Rue Jean Aicard Place Les Cadenaux  
13170 Les Pennes -Mirabeau
  
- Mairie de Saint-Victoret  
Hôtel de Ville  
Esplanade Albert Mairoit  
13730 Saint-Victoret
  
- Mairie de Vitrolles  
Le Bâtiment « L'azuréen »  
1er étage  
Arcades des Cîteaux  
13127 Vitrolles

Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Porte 419  
Boulevard Paul Peytral  
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions .

Marseille, le

8 NOV. 2011

Pour le Préfet  
Le Directeur  
des Collectivités Locales  
et du Développement Durable

Josiane GILBERT